



Département du Gard

Extrait du registre des délibérations

du conseil municipal

N°2026_CM_008

Commune de Saint-Gervasy

L'an **deux mille vingt-six, le 16 avril, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-GERVASY, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr François PLAZAS, Maire

Date de la convocation : 3 avril 2026

Etaient présents : François PLAZAS, Bernadette FERCAK, Serge PAREDES, Marie MARTINEZ, Bertrand CASTANER, Denise CLARION, Sébastien GIORDANO, Marie-Françoise MARTINEZ, Philippe SOMMER, Virginie GRIOTTO, Félix FENELON, Marie-Louise PEREZ, Nicolas HERNANDEZ, Aurore ZACCAGNINI, Gabriel CHAMPION, Jacqueline ANDREO, Patrice LAPARLIERE, Martine BASTIDE, Laurent MADREPERLA.

Etaient absents excusés :

Etaient absents non excusés :

Procuration :

Secrétaire : Aurore ZACCAGNINI

Délibération N°2026_CM_008 – Création et composition des commissions municipales

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer les commissions municipales suivantes :

- Commission finances/administration générale/développement économique/commerces et artisanat
- Commission urbanisme/travaux neufs
- Commission entretien bâtiments et voirie
- Commission vie scolaire/petite enfance
- Commission festivités/jeunesse
- Commission embellissement/cadre de vie
- Commission santé/prévention des risques
- Commission sécurité contentieux
- Commission communication/démocratie locale
- Commission association/sport/culture/patrimoine

Après appel à candidature (réalisé en amont de la réunion), je vous propose de désigner les membres des commissions comme suit :

Commissions	Président	Vice-Président	Membres élus
Finances/administration générale/développement économique/commerces et artisanat	Maire	Marie-Louise PEREZ	Gabriel CHAMPION
			Philippe SOMMER
			Marie-Françoise MARTINEZ
			Laurent MADREPERLA
Urbanisme/travaux neufs et voirie	Maire	Serge PAREDES	Félix FENELON
			Bertrand CASTANER
			Gabriel CHAMPION
			Bernadette FERCAK
			Sébastien GIORDANO
			Patrice LAPARLIERE
Entretien bâtiments et voirie	Maire	Bertrand CASTANER	Sébastien GIORDANO
			Félix FENELON
			Serge PAREDES
			Laurent MADREPERLA
Vie scolaire / Petite enfance	Maire	Bernadette FERCAK	Aurore ZACCAGNINI
			Marie MARTINEZ
			Nicolas HERNANDEZ
			Patrice LAPARLIERE
Festivités/jeunesse	Maire	Marie MARTINEZ	Jacqueline ANDREO
			Nicolas HERNANDEZ
			Félix FENELON
			Bertrand CATANER
			Philippe SOMMER
			Serge PAREDES
			Marie-Françoise MARTINEZ
			Laurent MADREPERLA
Embellissement/Cadre de vie	Maire	Denise CLARION	Jacqueline ANDREO
			Bertrand CASTANER
			Marie-Louise PEREZ
			Bernadette FERCAK
			Laurent MADREPERLA
Santé/prévention des risques	Maire	Virginie GRIOTTO	Bernadette FERCAK
			Gabriel CHAMPION
			Philippe SOMMER
			Martine BASTIDE
Sécurité contentieux	Maire	Philippe SOMMER	Gabriel CHAMPION
			Virginie GRIOTTO
			Jacqueline ANDREO
			Patrice LAPARLIERE

Communication/démocratie locale	Maire	Gabriel CHAMPION	Virginie GRIOTTO
			Bertrand CASTANER
			Martine BASTIDE
Association/sport/culture/patrimoine	Maire	Marie-Françoise MARTINEZ	Virginie GRIOTTO
			Marie-Louise PEREZ
			Jacqueline ANDREO
			Bertrand CASTANER
			Marie MARTINEZ
			Martine BASTIDE

En conformité avec l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de ne pas procéder au scrutin secret mais à main levée pour la désignation des membres des commissions municipales

Adopté à l'unanimité

Le conseil municipal décide :

- D'adopter la création des commissions municipales

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- D'adopter la désignation de leurs membres telle que détaillée ci-dessus

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Abstention(s) :

Ainsi fait et délibéré à Saint-Gervasy, le 16 avril 2026

La Secrétaire de séance

Aurore ZACCAGNINI

Le Maire

François PLAZAS

